

Vous souhaitez mettre en place un **budget participatif** dans votre commune ?

**Espace Environnement**  
**vous accompagne !**

## Un budget participatif ?

Le budget participatif permet de réserver une part plus ou moins importante du budget communal à des propositions et priorités émises par les citoyens, individuellement ou constitués en comités de quartier ou associations de fait. Son principe est inscrit dans le Code de la Démocratie Locale depuis 2012.



## Le budget participatif comme levier de participation citoyenne

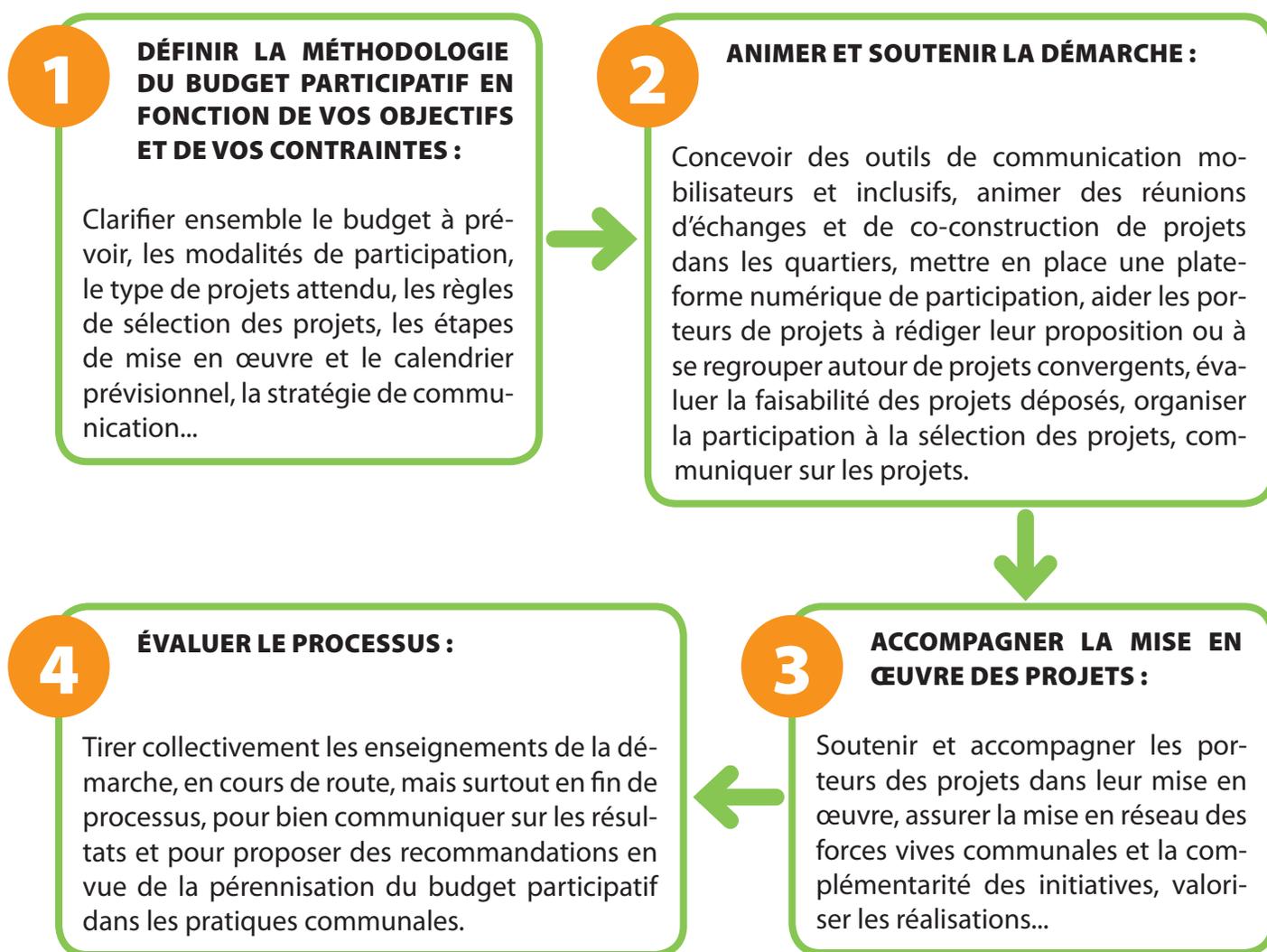
Le budget participatif constitue une belle opportunité pour les communes d'impliquer le citoyen dans l'amélioration de son cadre de vie et de mettre en œuvre des projets qui correspondent aux attentes et aux aspirations de la population. Les budgets participatifs créent une dynamique mobilisatrice, soutiennent les forces vives locales et favorisent la cohésion sociale dans les quartiers en débouchant sur des réalisations concrètes portées par les citoyens.

# Une méthodologie adaptée à vos ambitions et à vos moyens

La réussite d'un projet de budget participatif tient tant à la volonté communale de soutenir la démarche, qu'à une bonne communication et à la définition d'un cadre clair pour la sélection des projets et des budgets qui y sont alloués. Les modalités de mise en œuvre peuvent varier en fonction de vos objectifs et des moyens financiers et humains dont vous disposez.

Vous ne savez pas par où commencer ? Espace Environnement peut vous aider à définir la méthodologie de votre budget participatif et vous accompagner dans sa mise en œuvre.

## Nous vous proposons un accompagnement pour :



## Intéressé(e) ?

Contactez **Espace Environnement**

Votre personne de contact : **Anne Timmermans**

E-mail : [atimmermans@espace-environnement.be](mailto:atimmermans@espace-environnement.be) – Tél. : 00 32 (0)71 300 300

[www.espace-environnement.be](http://www.espace-environnement.be)

